

CR du Conseil d'administration *Séance du 31 mars 2014*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. David Alis, représentant de M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,
M. Gilles Richard, Professeur des Universités.
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint / Directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.
M. Nathan Houlier, élève de l'IEP,
Mlle Margaux Leboulanger, élève de l'IEP,
M. Freddy Leprodhomme, élève de l'IEP,
M. Simon Marsal, élève de l'IEP,
Mlle Marie Robin, élève de l'IEP,
M. Pierre Rosmorduc, élève de l'IEP,
M. Xavier Samson, élève de l'IEP,
Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

Représentés

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,
M. Florent Aubry-Louis, PRAG.
Mlle Faustine Sourdin, élève de l'IEP.

Excusés

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Jean-Luc Guillemoto, Directeur de l'Institut régional d'administration de Nantes.
M. Lionel Honoré, Professeur des Universités.
Mlle Estefania Echeverry-Suarez, élève de l'IEP.

M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission,
Mme Isabelle Lenoir, agent comptable de l'Université de Rennes 1,
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable comptable de l'IEP,
Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h05 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Marie-Anne Lévêque	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Olivier Bonsart	M. Pablo Diaz
M. Marcel Rogemont	M. Pablo Diaz
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
M. Florent Aubry-Louis	M. Gilles Richard
Mme Anne Cammilleri	Mme Christine Petr
Mlle Faustine Sourdin	M. Pierre Rosmorduc

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch annonce qu'il consacrera l'essentiel de son exposé à l'évolution de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Suite à la visite de Mme Fioraso en Bretagne, il entend rappeler d'abord la logique de la nouvelle loi qui modifiera profondément le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il indiquera ensuite les étapes du calendrier et la démarche collective.

Les évolutions introduites dans la loi du 22 juillet 2013 s'articulent autour de grands thèmes : la politique de site, la réussite de la vie étudiante, l'habilitation des formations et l'accréditation, la stratégie nationale de recherche et l'évaluation.

S'agissant de la politique de site, les universités sont incitées à se coordonner sur le territoire et à se regrouper selon trois modes : la fusion, la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ou l'association. Derrière ces rapprochements s'opère la coordination des offres de formation et des stratégies des établissements. Les objectifs de la politique de site visent à simplifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, à assurer une meilleure visibilité sur le plan international, à renforcer les liens avec les territoires en favorisant la compétitivité et le développement économique et, enfin, à élaborer un projet stratégique à moyen terme qui reposera sur trois axes : la formation, la recherche et l'innovation (FRI).

La réussite et la vie étudiante représentent un projet à moyen terme pour l'enseignement supérieur.

M. Le Floch rappelle les priorités de la France : former aujourd'hui pour demain, assurer la réussite de tous indépendamment de l'origine sociale, renforcer la visibilité internationale des établissements d'enseignement supérieur.

Ces priorités se déclinent selon différents thèmes. La volonté d'accroître le nombre de diplômés, la nécessité d'établir des liens entre la FRI et la compétitivité en luttant notamment contre le taux d'échecs de certaines filières et en développant la logique d'insertion professionnelle. La mobilité étudiante ainsi que la promotion des langues étrangères sont vivement encouragées.

En ce qui concerne l'accréditation, les objectifs s'efforcent de simplifier et de rendre plus lisible l'offre de formations pour les étudiants et les enseignants-chercheurs. Ils visent également à promouvoir la qualité du diplôme national et à s'assurer des capacités pédagogique, organisationnelle et financière des établissements à mettre en œuvre leur politique de formation, à les viabiliser et à prendre des engagements pérennes.

Sur la stratégie nationale de la recherche, M. Le Floch rappelle le dispositif mis en place par le gouvernement. En amont, il existe un conseil stratégique de la recherche qui a une mission d'échange, de conseil et de définition d'une stratégie de recherche avec les acteurs économiques et sociaux locaux. En aval, des contrats d'objectifs et de performance sont passés avec les organismes de recherche, ce qui crée des interactions avec les stratégies des différents sites.

Les mesures au niveau local s'inscrivent dans un cadre défini selon le schéma de la DATAR. Les organes de recherche issus des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de deux régions vont se regrouper pour donner naissance à la COMUE Bretagne/Loire.

Le processus de rassemblement de tous les acteurs de l'enseignement supérieur d'une même région est régi par **un calendrier précis**. M. Le Floch souligne que la loi du 22 juillet 2013 prévoyait comme échéance la fin du mois de juillet 2014. Mais à l'heure actuelle, le MESR reconnaît les difficultés liées aux spécificités organisationnelles des régions Bretagne et Pays de la Loire. Dans ces conditions, le MESR accorde six mois supplémentaires aux établissements et universités pour qu'ils puissent se coordonner et procéder utilement à la création de leur statut et à la mise en place de leur gouvernance.

Les étapes du nouveau calendrier sont les suivantes :

- présentation d'un rétro planning au CA en juin 2014 ;
- juin 2014 : adoption d'un calendrier ;
- décembre 2014 : discussions et échanges sur le texte des statuts ;
- mars 2015 : adoption des statuts ;
- premier trimestre 2016 : création de la COMUE par décret.

M. Le Floch indique qu'un premier comité de pilotage (Copil) s'est réuni le samedi 29 mars 2014. Le Copil regroupait les écoles, les universités et les organismes de recherches.

M. Le Floch souligne l'intérêt pour l'IEP d'être membre fondateur de la nouvelle COMUE et non uniquement membre associé. C'est essentiel pour conserver les spécificités de notre école et pour disposer de vraies marges de négociation. Cet objectif est partagé avec l'ENS Rennes, INSA, Ecole de chimie, ENSTA de Brest ; à l'heure actuelle, la participation de l'EHESP est encore incertaine.

Le Copil se réunira tous les mois chaque samedi. Des comités de coordination animés par les présidents de l'UEB et de l'Université de Nantes, Angers, Le Mans (UNAM) se tiendront chaque semaine.

M. Alis complète les indications du directeur sur le rassemblement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il explique l'enjeu de construire un réseau qui rassemble différents campus afin que la future université Bretagne-Loire dispose d'une marque propre, à l'image d'universités américaines, comme Berkeley en Californie.

Mme Diverrès souhaite des précisions sur les domaines concernés par les transferts de compétence

M. Le Floch indique que dans le domaine de la recherche et des écoles doctorales, le transfert se traduira par de fortes coordinations. La question de la visibilité internationale entraînera des transferts de moyens et de postes. Mais à ce stade, il existe peu de discussion sur le sujet. Par ailleurs, le principe de subsidiarité s'appliquera. Enfin, les obligations de coordination sur les fondations sont actuellement en cours de discussion.

M. Neveu exprime son accord sur les deux tiers des considérations générales sur le sujet. Il convient qu'il faut simplifier et rendre visible la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour autant, sur la taille des regroupements envisagés, il estime que si le rapprochement avec Nantes lui apparaît fécond, aller au-delà devient artificiel. A cet égard, il observe qu'aucune des universités du classement de Shanghai n'atteint la taille d'un tel mastodonte.

M. Alis souhaite faire un point sur les Masters et sur le sens des réformes. Aujourd'hui les M2 sont cohabités par les Universités de Rennes 1 et Rennes 2. La Ministre demande l'établissement d'une nomenclature qui ne s'appliquerait pas sur les spécialités mais uniquement sur le nom des mentions.

Au-delà de la question de la création de la COMUE, il rappelle que la réforme est déjà passée avec la licence professionnelle ; à Rennes, la coordination a été assurée avec Rennes 2.

En tout état de cause, les conseils d'administration des Universités de Rennes 1 et Rennes 2 se sont favorablement prononcés, le 14 et 18 mars 2014, sur le processus de fusion avec un projet d'Université de Rennes qui verra le jour en 2016.

M. Richard confie qu'il est « tétanisé » à l'idée de cette future COMUE. Par ailleurs, il demande des précisions sur la date de l'élection du directeur à l'IEP.

M. Denby-Wilkes répond qu'il existe un ordre du jour précis. La question sera abordée dans la partie consacrée aux questions diverses.

III – COMPTE FINANCIER

Mme Lenoir indique que seul le fascicule 1 intitulé « Compte financier » est obligatoire. Elle montre, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, l'évolution de l'équilibre financier depuis 2010 Elle note d'abord que le montant de la trésorerie est en progression constante. Elle souligne les chiffres qu'il convient de retenir au titre de l'exercice 2013.

- Trésorerie : 1 657 796 €
- Fonds de roulement : 1 055 772 €
- Résultat : 111 707 €

Les dépenses ventilées par grandes masses concernent les charges de fonctionnement (49%), la masse salariale (48%) et l'investissement (3%).

Les charges de fonctionnement correspondent aux consommations de l'exercice qui recouvrent les frais de maintenance informatique, de nettoyage et de communication. Elles incluent également les dotations aux amortissements. Enfin, elles intègrent le versement des bourses, des subventions aux associations, de la participation des charges de gestion avec l'Université de Rennes 1 et de celles découlant de la convention avec l'UEB.

La masse salariale comprend les salaires versés au personnel administratif contractuel et, pour le personnel enseignant, aux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Elle prend en compte les primes et charges diverses de ces populations.

La masse salariale ne présente aucune difficulté à terme : son évolution est inférieure à celle des recettes.

Par ailleurs, l'évolution des dépenses des fluides qui regroupent pour l'essentiel les frais de gaz, d'électricité et d'eau présente une tendance à la baisse.

Concernant les produits, Mme Lenoir indique l'origine des recettes :

- les ressources propres qui s'élèvent à 1 472 966 € au titre de l'exercice 2013, incluent les droits universitaires (758 825 €), les droits d'inscription aux concours d'entrée à l'IEP (343 865 €), la formation continue (119 817 €), la taxe d'apprentissage (107 845 €) et les prestations diverses (142 613 €).
- les subventions d'Etat (1 188 491 €) correspondent à l'ex-dotation générale de fonctionnement.
- les autres subventions (493 192 €) proviennent d'autres dotations publiques versées par les collectivités territoriales, l'Union européenne, l'ENA et la FNSP.

Le compte de résultat de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat égal à :
 3 119 208 € (produits) – 3 007 501 € (charges) = 111 707 €.

M. Denby-Wilkes demande aux administrateurs s'ils souhaitent poser des questions sur la compréhension de certains points ou de disposer, le cas échéant, d'éclaircissements supplémentaires.

M. Le Floch tient à exprimer ses remerciements à Mme Lenoir pour la clarté de son exposé. Il ajoute que l'échange avec les membres composant la commission budgétaire a permis de répondre au préalable à de nombreuses interrogations.

M. Le Glass félicite Mme Lenoir pour sa présentation très claire.

M. Houlier qui s'exprime au nom de la liste « IEP en mouvement » enregistre des dépenses élevées au niveau des factures d'énergie. Il déplore que le bilan de l'ADEME demandé l'an dernier n'ait pas été réalisé cette année.

Mme Petr demande ce que recouvre le montant relatif à la formation professionnelle.

M. Le Floch indique que ce montant correspond pour l'essentiel aux contrats de professionnalisation et, de manière accessoire, aux inscriptions aux formations courtes.

M. Denby-Wilkes souligne que la réforme de la formation professionnelle modifiera l'organisation actuelle de la taxe d'apprentissage. Le transfert des recettes vers les conseils régionaux qui n'ont aucune obligation de les reverser aux établissements d'enseignement supérieur se traduira à terme par une forte baisse de rentrées qui impactera les ressources propres de l'IEP.

M. Le Floch partage ce constat. La part de la taxe d'apprentissage qui nous est actuellement attribuée amorcera une baisse. L'alternative serait d'approfondir un autre volet stratégique de la formation professionnelle fondé sur la logique de l'apprentissage qui s'appliquerait à la cinquième année.

M. Denby-Wilkes présente deux remarques sur le compte financier.

Il considère que le résultat positif représente un signal fort sur la qualité de la gestion de l'établissement. En effet, un excédent permet des marges de manœuvre sur l'avenir. Par ailleurs, la solidité d'une gestion saine permet d'assurer une visibilité accrue à l'entité administrative ou économique dans une période troublée. Il note ensuite la faiblesse des investissements. Il propose à ce titre une réflexion sur les investissements pluriannuels.

M. Le Floch exprime sa prudence à court terme sur le dernier point. Si le contrat de plan Etat région (CPER) 2014-2020 est enfin engagé, il induit des coûts pour l'IEP. A cet égard, il y a un manque de visibilité sur le surcoût à venir.

Il tient à rappeler la situation financière saine de l'IEP obtenue dans un contexte de désengagement de l'Etat se traduisant par une baisse sensible de la DGF.

M. Richard intervient, d'abord, sur les investissements. Il observe qu'il existe une véritable dégradation de l'entretien des salles de cours (moquettes abimées, peinture détériorée). Il demande s'il est prévu d'envisager une programmation de ces dépenses de gros entretien.

Il souhaite, ensuite, connaître le coût d'un étudiant rennais par rapport à celui d'un étudiant caennais.

M. Le Floch indique sur le premier point qu'il existe un engagement pluriannuel privilégiant les efforts sur la consommation d'énergie. Même si on dispose de marges de manœuvre, l'IEP seul ne possède pas les moyens de programmer sur le long terme des dépenses de cette nature. Pour autant, il considère ces dépenses nécessaires et des investissements devront être réalisés en partenariat avec les collectivités locales.

Sur le second point, il précise qu'il ne dispose pas de tous les éléments pour déterminer le coût moyen.

M. Neveu souhaite des précisions sur le désamiantage des salles.

M. Le Floch déclare que des entreprises spécialisées ont été contactées dans le cadre des marchés publics.

Mme Petr réclame l'installation d'une ou deux bornes Wifi supplémentaires pour un meilleur confort de travail.

M. Le Floch est d'accord sur le principe. Il annonce à ce sujet qu'un point sera fait avec le service informatique.

M. Denby-Wilkes invite les administrateurs à passer aux votes.

Vote n°1 : le montant définitif du compte financier pour les opérations réalisées en 2013 est arrêté à la somme globale de :

- Recettes : 3 159 208,90 €
- Dépenses : 3 114 388,50 €

Proposition approuvée à l'unanimité.

Vote n°2 : le résultat de l'exercice 2013 soit 111 707,13 € est à porter au compte : 1068 – Autres réserves.

Proposition approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Mme Fontaine commente succinctement le tableau 3 relatif au total des crédits ouverts, distribué en séance pour information des administrateurs.

IV – MESURES BUDGETAIRES

VOTE SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DU CRAPE EN VUE DE L'ORGANISATION LES 23 ET 24 MAI 2014 DE JOURNEES D'ETUDES SUR LE THEME « ACTIVISTS FOREVER... »

M. Le Floch rappelle la demande de subvention du Crape. Il passe la parole à M. Neveu.

M. Neveu déclare qu'il s'agit d'un colloque international (France, Suisse, Etats-Unis, Mexique, Canada...) sur les mouvements sociaux. L'évènement revêt un caractère hybride : l'un de ses objectifs est de réunir les chercheurs des pays précités qui travaillent en réseau. L'autre but de la manifestation est d'aboutir à la publication d'un livre directement édité en anglais aux Etats-Unis ; ce qui représente une consécration rare dans l'édition scientifique anglophone pour des recherches collectives animées depuis la France. L'ouvrage sera offert aux autres chercheurs. Par ailleurs, une invitation sera adressée aux étudiants de 5A investis dans ce domaine de recherche. Enfin, la langue de travail adoptée sera l'anglais.

M. Le Floch précise que la demande de 1 500 € est validée par la commission scientifique.

M. Neveu ajoute que le projet est soutenu par Rennes Métropole et les Universités de Rennes 1 et 2.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

V – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

1 – VOTE SUR LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT AU BENEFICE DE PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES ET SUR LEURS TAUX MAXIMUM

M. Le Floch présente la liste des fonctions ouvertes aux primes de charges administratives pour le développement.

Année 2012-2013	Montant maximum
Développement pédagogique et partenariat de l'antenne de Caen (création de primes)	4 K€
Structuration des partenaires extérieures (création de primes)	2 K€
Année 2013-2014	Montant maximum
Direction des études	6 K€
Direction des relations internationales	3 k€
Développement pédagogique et partenariat de l'antenne de Caen (création de primes)	4 K€
Structuration des partenaires extérieures (création de primes)	2 K€

Il indique qu'il s'agit du versement de deux nouvelles primes correspondant à l'accomplissement des engagements et missions à Caen.

M. Richard souhaite des éclaircissements sur la création et l'attribution des deux nouvelles primes. Ces primes sont-elles versées par l'Etat ou sur les fonds propres de l'IEP ?

M. Le Floch indique qu'avant, le versement passait par la création d'une ligne budgétaire négociée avec l'Etat. Aujourd'hui, les primes sont alimentées par les ressources propres de l'IEP conformément aux orientations et décisions du CA.

M. Richard demande en quoi consiste la tâche intitulée « structuration des partenaires extérieures ».

M. Le Floch déclare que cette attribution correspond aux actions conduites avec nos partenaires locaux en vue d'asseoir le projet caennais.

M. Richard souhaite des précisions sur le nombre d'étudiants inscrits à l'antenne de Caen.

M. Le Floch répond que l'effectif des étudiants de Sciences Po à Caen est au nombre de 32.

M. Richard demande qui exerce aujourd'hui la mission de « développement pédagogique et partenariat de l'antenne de Caen ».

M. Le Floch indique que cette fonction est assurée par le directeur de l'IEP.

M. Richard considère, eu égard au nombre d'étudiants à Caen, que le montant de la nouvelle prime est disproportionné. En effet, quand il compare le montant de la prime de la direction

des études (6 000 € pour 1 000 étudiants sur le site de Rennes) et celui de la prime de développement pédagogique et partenariat de l'antenne de Caen (4 000 € pour 32 étudiants), la disparité est manifeste.

M. Le Floch rétorque que l'argument est infondé. En effet, les fonctions de développement pédagogique et partenariat et de structuration des partenaires extérieures ne peuvent se limiter à l'encadrement pédagogique des étudiants. Elles visent pour l'essentiel à trouver des partenaires solides (collectivités territoriales, entreprises) qui permettront de structurer efficacement l'entité caennaise.

M. Richard estime que ces activités se rattachent aux fonctions administratives de directeur de l'IEP pour lesquelles il existe une prime annuelle de 7 000 € et des décharges de cours.

M. Le Floch confirme qu'il bénéficie de cette prime qui n'a pas varié. Or, le métier a évolué : il faut passer beaucoup de temps à l'extérieur ; aller vers les partenaires (collectivités locales et entreprises). L'implication de l'IEP dans les réseaux est substantielle.

M. Neveu rappelle que l'IEP finance des primes d'excellence dont les montants peuvent varier de 5 000 € à 10 000 €. Il n'est pas choquant de voir ces primes spécifiques dédiées à certains types de missions. M. Neveu précise qu'il bénéficie lui-même de primes d'excellence scientifique. Pour autant, en l'espèce, il fait part de son embarras sur l'absence de transparence sur la procédure suivie ainsi que sur sa régularité.

En effet, il observe, d'une part, que ces primes n'ont pas fait l'objet d'une discussion préalable en réunion pédagogique avant leur présentation devant le CA. A titre d'exemple, s'agissant d'un directeur des études, la discussion se serait engagée sur la base de sa fiche de poste et des missions qu'il aurait accomplies. D'autre part, il émet des doutes sur la régularité de distribuer des primes de manière rétroactive.

Dans ces conditions, M. Neveu juge souhaitable d'ajourner le vote des deux primes, de reprendre la discussion afin de parvenir à trouver ensemble un consensus.

M. Le Floch précise que l'attribution des primes d'excellence scientifique s'inscrit dans un autre contexte. Il tient à souligner deux points. Le décret 90-50 du 12 janvier 1990 s'applique au cas présent : une réponse récente du MESR consécutive à une demande de l'IEP le confirme. Par ailleurs, l'exercice d'un certain nombre d'activités actuelles est éligible à la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives.

M. Diaz ajoute que le fonctionnement actuel de l'antenne de Caen est le résultat d'un gros investissement du directeur en termes de temps, de négociations et d'efforts. Les primes qui sont soumises au vote du CA représentent la récompense des efforts déployés pour la construction d'un véritable projet. Par ailleurs, il considère que la prime annuelle de 7 000 € est en décalage avec le contexte d'aujourd'hui : elle ne prend pas en compte notamment les nouvelles tâches axées sur la structuration des réseaux et la recherche de ressources propres. Par suite, M. Diaz juge légitime que le CA se prononce au cours de cette séance.

M. Denby-Wilkes demande s'il y a d'autres observations.

M. Alis émet une remarque d'ordre juridique. Il explique qu'il convient de distinguer la liste des fonctions et le taux maximum d'attribution des primes qui relève de l'avis du CA, du bénéficiaire de la prime dont les missions et le montant de la prime seront évoqués lors d'un CA en formation restreinte.

M. Richard revient sur le caractère incongru de l'attribution rétroactive des deux nouvelles primes. Il souligne que ces bonus qui couvrent les années universitaires 2012-2013 et 2013-2014 permettraient au bénéficiaire de percevoir une somme égale à 12 000 €.

M. Denby-Wilkes revient sur plusieurs points. Il rappelle que les primes qui sont soumises à la discussion et au vote du CA visent à accompagner le développement de Sciences Po Rennes. Le CA doit se prononcer sur le montant maximum des primes, c'est-à-dire sur leur plafond. M. Denby-Wilkes indique que le principe des primes ne le gêne pas. La question est plutôt de savoir comment les mettre en place sans susciter une mauvaise interprétation et de l'incompréhension. Dans ces conditions, il suggère que les primes soient davantage ciblées à l'avenir. Il souhaite lors d'un prochain CA un point complet sur le sujet.

Dans l'immédiat, M. Denby-Wilkes propose au CA de se prononcer sur la partie basse du tableau susvisé. Le vote du CA ne portera que sur l'année universitaire 2013-2014 et sur le montant maximum d'attribution des primes. Cette formulation écarte la notion de primes attribuées : le vote du plafond de la prime ne signifie pas le vote de la prime. Ce dernier relève de la compétence de l'instance délibérante *ad hoc*, le CA en formation restreinte.

La proposition relative à la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives et des taux maximum de ces primes est approuvée à la majorité :

- 13 voix pour,
- 3 voix contre,
- 10 abstentions.

2 – VOTE SUR LA CONVENTION DU CONCOURS COMMUN 1^{ère} ANNEE

La proposition sur la convention du concours commun 1^{ère} année est approuvée à l'unanimité.

3 – VOTE SUR CONVENTION DU CONCOURS COMMUN 2^{ème} ANNEE

La proposition sur la convention du concours commun 2^{ème} année est approuvée à l'unanimité.

VI – DISCUSSION SUR LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE A L'IEP DE RENNES

Avant d'aborder le débat avec M. Claude Martin, directeur du centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE) et M. Christian Le Bart, président de la commission scientifique, M. Le Floch rappelle les grandes lignes de la politique de la recherche à l'IEP.

Il souligne, d'abord, les liens forts qui existent entre l'IEP et le CRAPE. Il indique que l'IEP est membre de la Maison des sciences de l'homme Bretagne (MSHB). L'IEP participe aux groupements d'intérêt scientifique (GIS) : Institut des Amériques (IDA) ; au Môle Armorican

de Recherche sur la Société de l'Information et les usages d'internet (MARSOUIN) ; l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR).

Il signale, ensuite, l'engagement financier conséquent de 60 000 € par an dont un soutien budgétaire direct de 14 000 € au CRAPE et indirect de 2 000 € au bénéfice de l'European Consortium for Political Research (ECPR).

M. Le Floch recense les projets et les initiatives de recherche portés par l'IEP : l'organisation des Doctoriales en décembre 2013 ; le lancement de l'Observatoire sur le fait religieux en entreprise ; l'accueil de professeurs invités. Il souhaite développer davantage de chaires à l'IEP, favoriser l'inscription des étudiants en thèse et permettre à terme à l'IEP de disposer d'une école doctorale.

M. Le Floch précise la réflexion sur les méthodes qui ont guidés la politique de recherche : les schémas incitatifs pour développer la recherche ; les critères d'attribution des primes d'excellence ; les modèles de développement de chaires ; l'introduction dans le référentiel de la dimension recherche.

M. Le Floch passe la parole à M. Martin.

M. Martin rappelle que le CRAPE, créé en 1973 et domicilié à l'Université de Rennes 1, est une unité mixte de recherches (UMR 6051) qui se caractérise par son implantation sur différents sites. Elle repose sur quatre appuis institutionnels majeurs : le CNRS, l'Université de Rennes 1, l'IEP de Rennes et l'EHESP. L'UMR est composée de cent personnes dont 6 chercheurs-CNRS, 40 enseignants-chercheurs, 3 ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) et 41 doctorants. Elle représente un laboratoire de recherche pluridisciplinaire regroupant la science politique, la sociologie, les sciences de l'information et de la communication et l'histoire.

M. Martin indique que le CRAPE est organisé en trois équipes réparties dans les domaines suivants : « santé, régulation des risques et des incertitudes », « journalisme et espace public » et « mobilisation, citoyennetés et vie politique ». Cette distribution est complétée par quatre chaires dont le champ de réflexion couvre divers secteurs : fait religieux en entreprise, politique de la jeunesse, promotion de la santé, le lien social et la santé (social care).

Il explique que la production de la recherche repose sur des contrats établis avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), sur ceux signés dans la liste du programme-cadre de recherche et développement technologique (7^{ème} PCRD) de la Commission européenne ainsi que ceux passés avec d'autres ministères et autres organismes.

M. Martin souligne que le CRAPE a besoin d'un dispositif le plus intégré en matière de recherche. Les UMR doivent penser « intégration ». En ce sens, les relations sont vitales. Il regrette la concentration des ressources à Paris et en Ile-de-France et la fragilité du Grand Ouest. Dès lors, la programmation à cinq ans doit tenir compte de tous ces paramètres.

M. Le Bart souligne le crédit national du CRAPE dans le domaine de la recherche. Pour autant, l'UMR présente des faiblesses.

Son périmètre foncier est disjoint par l'existence de plusieurs sites ; cette situation ne facilite pas les activités scientifiques et de recherches. Par ailleurs, il note que tous les chercheurs de l'IEP ne sont pas associés au CRAPE de telle sorte que d'aucuns cherchent souvent à savoir

qui fait quoi en matière de recherches. Dans ces conditions, M. Le Bart propose que la politique scientifique et de recherche de l'IEP s'exerce autour d'un élément central ; le maintien du CRAPE à l'IEP. Par ailleurs, il indique que le développement de la recherche à l'IEP ne peut se faire qu'en liaison étroite avec d'autres structures comme la MSHB et les différents GIS.

M. Denby-Wilkes remercie les intervenants pour leurs exposés et les axes de réflexion proposés.

M. Alis salue le laboratoire dont la qualité et les travaux de recherche sont très bien évalués. Il note que le CRAPE est un acteur majeur dans les centres d'hygiène et de sécurité (CHS) à Rennes. Il considère que l'UMR a un rôle à jouer dans le cadre du projet de fusion des Universités de Rennes 1 et Rennes 2 et du futur contrat quinquennal.

M. Martin évoque la question des locaux. L'absence d'un site unique nuit à l'attractivité du laboratoire. Il ajoute qu'au-delà des activités scientifiques cette difficulté ne favorise pas les liens entre les membres du laboratoire.

M. Denby-Wilkes prend note de l'importance des investissements fonciers

M. Alis souligne le rôle fédérateur des GIS à Rennes. A cet égard, il cite le centre d'excellence Jean Monnet reconnu pour sa réflexion et ses travaux sur l'Europe. Il invite le CRAPE à se rapprocher et à travailler ensemble avec lui.

M. Le Floch estime que le CRAPE trouve sa place dans les investissements d'avenir. Il rappelle que les liens entre le laboratoire et l'IEP sont forts. Il indique la tendance regrettable du CNRS à se retirer du groupe de recherche de l'Ouest.

M. Neveu évoque la nécessité d'établir des liens plus étroits avec chaque enseignant-chercheur. Par ailleurs, il souhaite voir développer l'annuaire du CRAPE et qu'on assure une meilleure visibilité aux auteurs de publications.

Mme Petr déclare que le laboratoire est méconnu des étudiants. Aussi, elle propose de l'ouvrir aux élèves de Sciences Po.

M. Denby-Wilkes observe que le CA a accordé une grande attention à l'institution du CRAPE et à sa place au sein d'un paysage en mutation rapide. Il a noté l'importance des investissements fonciers et la volonté de renforcer la notoriété de la recherche notamment à travers le volet visibilité de la production d'ouvrages. Il remercie les invités et les administrateurs de leurs suggestions pour améliorer le fonctionnement du laboratoire.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. Rosmorduc présente une motion distribuée en séance à tous les administrateurs. Il s'agit d'un texte qui souligne les conséquences des restrictions budgétaires sur la scolarité et les conditions de vie des étudiants des IEP. Il précise que le texte s'adresse principalement au MESR. Pour autant, le dernier paragraphe de la motion centré sur le projet de diplôme

commun aux IEP interpellent directement les directeurs des IEP. Les élus étudiants souhaitent des avancées rapides sur ce sujet. M. Rosmorduc ajoute qu'il s'agit d'un texte consensuel dont la rédaction a été assurée par les élus des différents IEP.

M. Richard félicite les étudiants pour ce texte qu'il soutient totalement.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Le Floch précise les dates des deux prochains CA. Le premier se tiendra le 26 mai prochain à 18 heures et sera consacré à l'élection du prochain Directeur de l'IEP. Le second aura lieu le 16 juin à 17 heures.

M. Denby-Wilkes remercie les administrateurs et lève la séance à 19 h45.